



Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2024

9 avril 2024

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Commune d'Ispagnac

Le référentiel budgétaire et comptable utilisé depuis le 1^{er} janvier 2023 est la nomenclature M57 (appliquée aux collectivités de moins de 3 500 habitants).

La préparation de ce budget a fait l'objet de 1 commission finances auxquelles vous étiez conviés.

Ont été prises en compte et intégrées les observations faites au cours de cette commission.

Mme Mélanie LAURES (DGFIP) a contrôlé le projet de ce budget avant que celui-ci vous soit présenté.

Ce budget primitif prévisionnel vous est proposé, et sera validé, après votre vote, sur la base de ces prévisions en tenant compte de la reprise des résultats antérieurs et de leur affectation en équilibre, suivant les principes budgétaires.

Dissolution du CCAS au 31/12/2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	13 261,16			-13 261,16	
TOTAL I	13 261,16			-13 261,16	
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	13 261,16			-13 261,16	

compte de dissolution délibération de clôture

Le montant de 13 261,16 € correspond à l'excédent de clôture du CCAS au 31/12/2022. Il est transféré au 002 recettes de fonctionnement du compte général.

Résultat reporté 002 :

332 518,86 € + 13 261,16 € = **345 780,02 €**

Résultats du compte Administratif 2023 suivant le tableau ci-dessous

Propositions de l'affectation de ces résultats :

Fonctionnement	Investissement
Pour mémoire : résultat de clôture 2022	
+ 199 175,46 €	+ 136 651,82 €
Pour mémoire : affectation en investissement en 2023 (1068)	
- 250 000,00 € (6 141,12 € + 243 858,88 €)	
Résultat de clôture 2023	
+ 267 584,17 €	+ 131 300,990 €
Résultat reporté 2024	
+ 582 518,86 €	+ 277 752,57 €
Proposition d'affectation en investissement sur 2024 (1068)	
250 000 €	
Proposition d'affectation d'excédent de fonctionnement reporté sur 2024	
345 780,02 € (582 518,86€ - 250 000€ = 332 518,86€ + 13 261,16€ (CCAS) = 345 780,02€)	

Affectation de résultat 2023 :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	314 934,69 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	181 505,12 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	267 584,17 €
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	582 518,86 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	582 518,86 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	89 387,91 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	160 612,09 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	332 518,86 €
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	

250 000 €

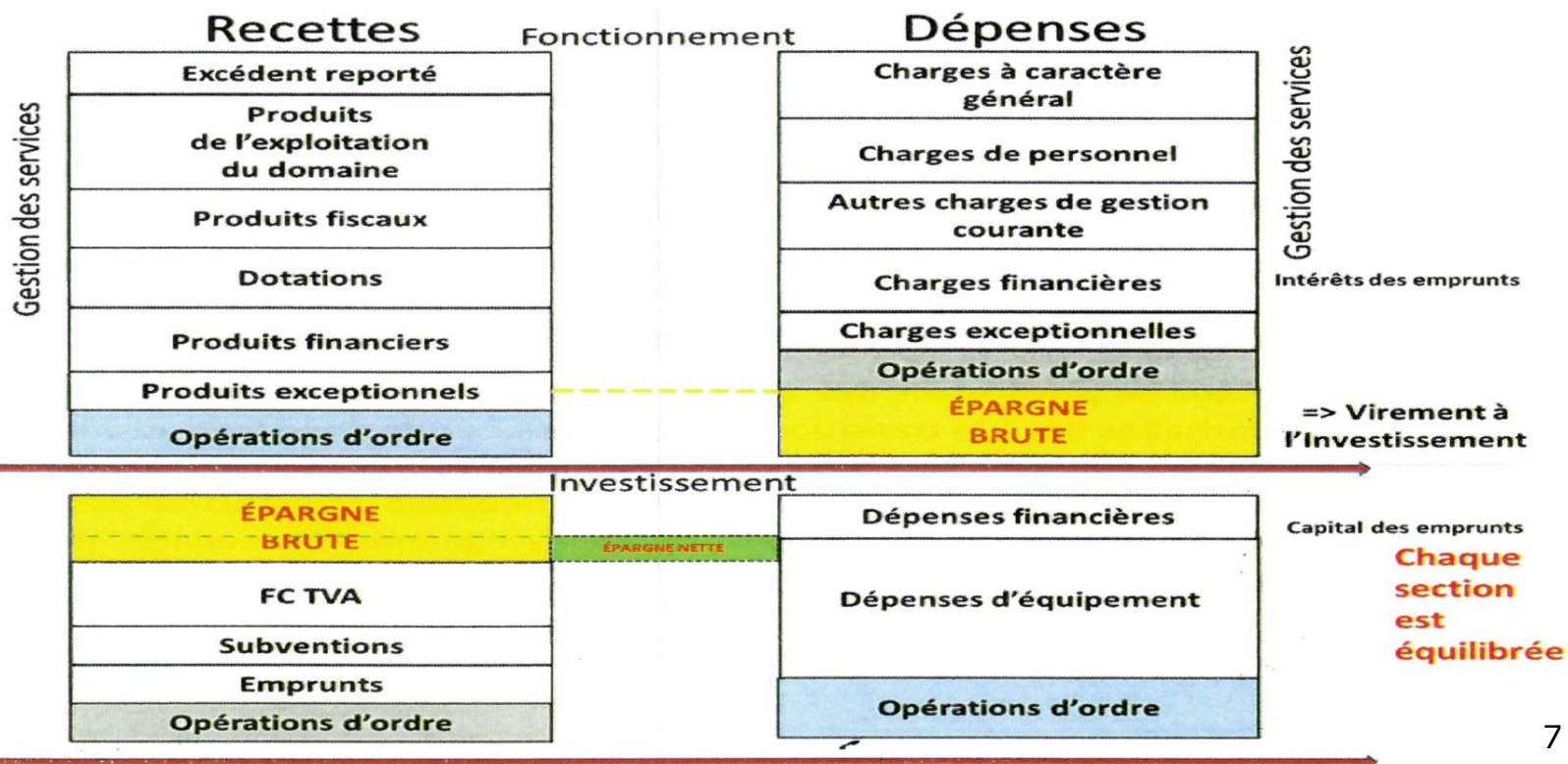
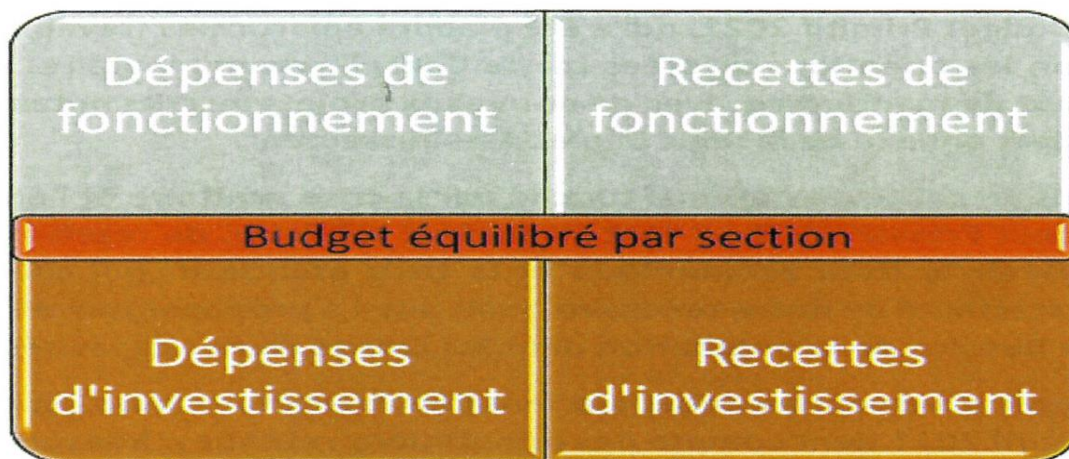
Avant de procéder au vote du budget 2024, il convient d'exposer certains éléments nécessaires à la compréhension des comptes :

- ❑ Le vote du budget primitif se fait par chapitre et non par article.
- ❑ Il doit être équilibré tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement en dépenses et en recettes et doit être voté avant le 15/04/2024.
- ❑ Certaines écritures sont dites « opérations d'ordre » c'est-à-dire qu'elles ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement et sont de simples écritures budgétaires comme les écritures d'amortissement en respectant l'équilibre suivant : $DI=RF$ et $RI=DF$.
- ❑ L'excédent de fonctionnement cumulé doit permettre de couvrir le remboursement de la dette (intérêts et capital) ainsi que les opérations d'investissement qui doivent être autofinancées.
- ❑ Il est également à noter que le budget primitif peut être modifié tout le long de l'année par des décisions modificatives (DM).

RAPPEL SUR LES PRINCIPES ET LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement :
écritures régulières,
nécessaires au
fonctionnement de la
collectivité

Investissement :
écritures liées à l'actif
et au passif, notion
patrimoniale



Vote des taux des taxes locales directes

- **Contexte** :

Depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En revanche, les propriétaires doivent encore s'acquitter de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ou pour les logements vacants.

- Les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire obligatoire fixée par la loi de finances.

- L'assemblée délibérante n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2023 et a décidé de les reconduire à l'identique pour 2024 :

- Taxe foncière (bâtie) : **39,41%**
- Taxe foncière (non bâtie) : **176,78%**
- Taxe d'habitation : **10,85%** (taux de 2017)

Présentation générale du budget 2024 (vue d'ensemble)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 519 175,05	1 330 810,39
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	227 906,97	138 519,06
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 277 752,57
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 747 082,02	1 747 082,02
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 873 787,02	1 528 007,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 345 780,02
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 873 787,02	1 873 787,02
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 620 869,04	3 620 869,04

1° Dépenses de fonctionnement :

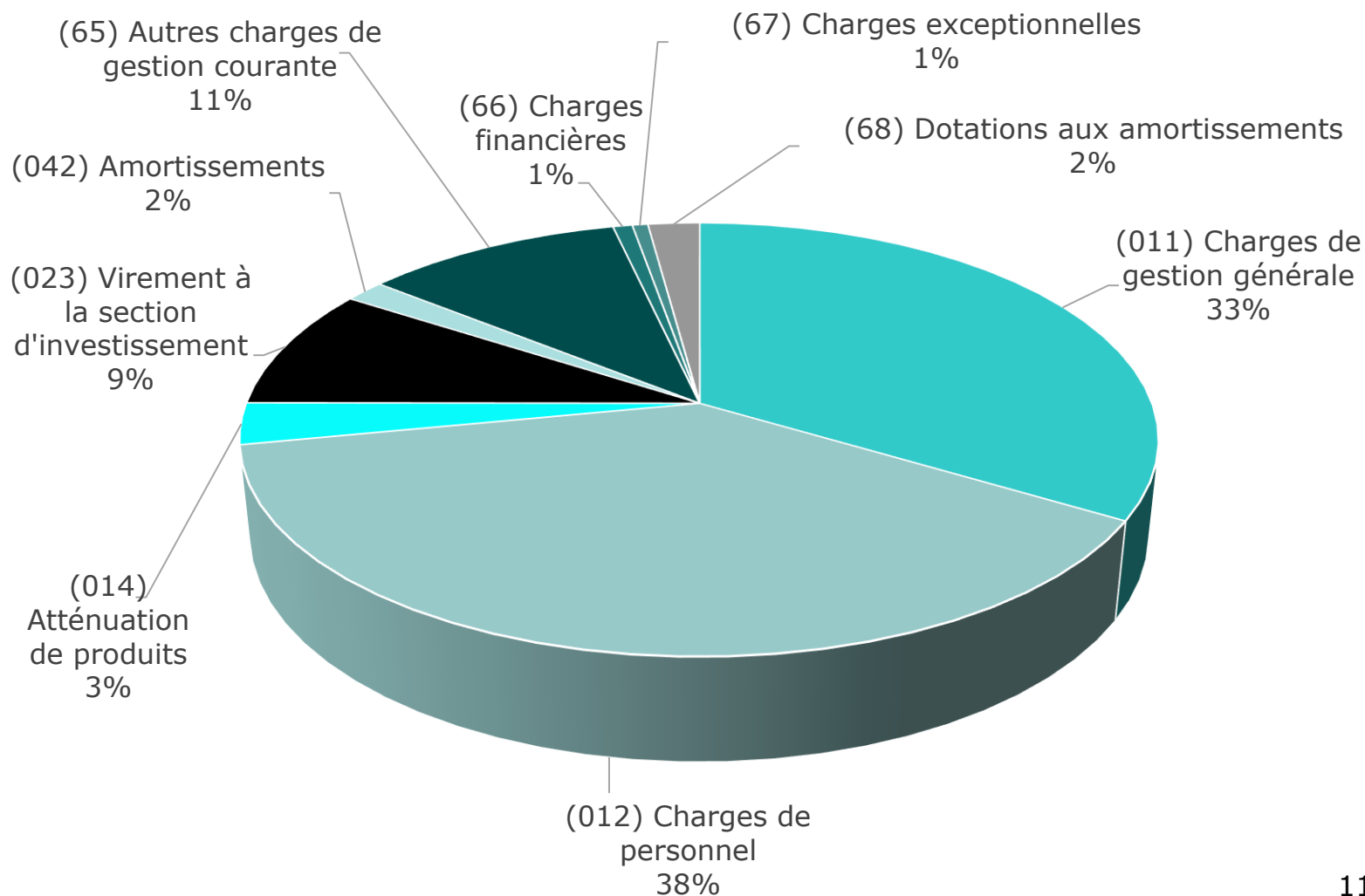
Prévision pour 2024 : **1 873 787,02 €**

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	Réalisé CA N-1	Prévision BP 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	373 230,59 €	628 250,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	659 033,55 €	719 892,63 €
65 - Autres charges de gestion courante	160 184,21 €	200 000,00 €
66 - Charges financières	13 274,90 €	15 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	11 425,06 €	12 000,00 €
68 - Dotations provisions	0,00 €	40 000,00 €
Charges d'atténuation (014)	44 906,98 €	58 000,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 262 055,29 €	1 673 142,63 €
Virement à la section d'investissement (023)		169 742,89 €
Opération ordre intérieur de la section (042) Amortissements	30 934,00 €	30 901,50 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	1 292 986,29 €	1 873 787,02 €

Prévision dépenses fonctionnement :

1 873 787,02 € (100%)



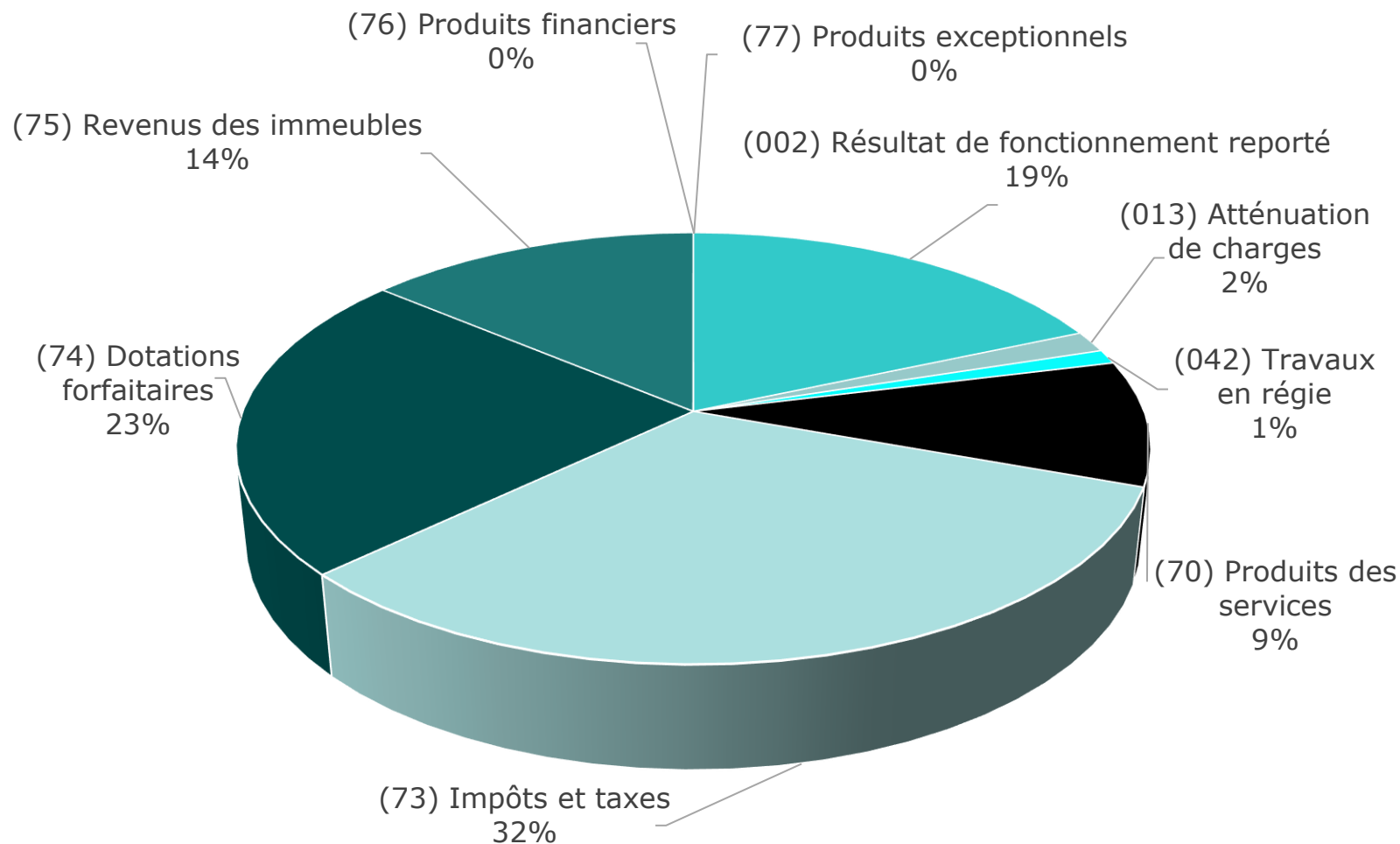
2° Recettes de fonctionnement :

Prévision pour 2024 : 1 873 787,02 €

	Réalisé CA 2023	Prévision BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013 – Atténuation des charges (remboursements salaires)	35 291,38 €	30 000,00 €
70 et 76 – Produits Services (remboursement, scolaire, bois...) / Produits financiers (parts sociales)	186 779,10 €	176 412,00 €
73 – Impôts et taxes (contributions directes)	606 485,73 €	606 888,00 €
74 – Dotations et participations (DGF...)	436 989,00 €	434 707,00 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers et charges)	287 216,79 €	260 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	1 487,38 €	0,00 €
042 - Production immobilisée (travaux en régie)	6 324,08 €	20 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 560 573,46 €	1 528 007,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002)	314 934,69 €	332 518,86 €
Intégration de résultats CCAS (après dissolution)	0,00 €	13 261,16 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 875 508,15 €	1 873 787,02 €

Prévision recettes fonctionnement :

1 873 787,02 € (100%)



3° Dépenses d'investissement :


Prévision pour 2024 : 1 747 082,02 €

	Réalisé CA N-1	Prévision BP 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations d'équipement	342 066,91 €	1 380 675,05 €
Subventions d'équipement	8 277,00 €	13 500,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
Remboursement du capital de la dette (1641/165)	87 166,69 €	105 000,00 €
Immobilisations corporelles (travaux en régie) (040)	6 324,08 €	20 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	443 834,68 €	1 519 175,05 €
Restes à réaliser (ne sont pas à revoter)	227 906,97 €	227 906,97 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	671 741,65 €	1 747 082,02 €

4° Recettes d'investissement :

Prévision pour 2024 : 1 747 082,02 €

	Réalisé CA N-1	Prévision BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1068)	250 000,00 €	250 000,00 €
Subventions reçues (13)	189 706,73 €	814 666,00 €
Immobilisations en cours (23)	0,00 €	0,00 €
FCTVA (10222)	51 131,95 €	25 000,00 €
Taxe d'aménagement (10226)	3 362,99 €	0,00 €
Emprunts (16)	50 000,00 €	40 500,00 €
Cautions (165)	0,00 €	
Amortissements	30 934,00 €	30 901,50 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (SANS REPORT)	575 135,67 €	1 161 067,50 €
Virement à la section d'investissement (023)	181 505,12 €	169 742,89 €
Résultat reporté (pour mémoire)	-	277 752,57 €
RESTES A REALISER	138 519,06 €	138 519,06 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (AVEC REPORT)	895 759,85 €	1 747 082,02 €



Les opérations d'investissement précédentes seront équilibrées par les 250 000 € transférés de la section de fonctionnement à l'investissement.

Les subventions en attente, lorsqu'on les aura obtenues, viendront diminuer d'autant les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget (section investissement).